

UNIVERSITE DES SCIENCES, DES TECHNIQUES
ET DES TECHNOLOGIES DE BAMAKO (USTTB)

RECTORAT

DECISION N° ~~2021~~ - 0416 /USTTB-R/SG-SAJE MK

FIXANT LA LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES DU COMITE
INSTITUTIONNEL D'ETHIQUE DE LA RECHERCHE EN SANTE ET EN
SCIENCES DE LA VIE DE L'UNIVERSITE DES SCIENCES, DES TECHNIQUES ET
DES TECHNOLOGIES DE BAMAKO

LE RECTEUR,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu l'Ordonnance n°2011-020/P-RM du 28 septembre 2011 portant création de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako, ratifiée par la Loi n°2011-082 du 29 décembre 2011 ;
- Vu le Décret n°2011-740/P-RM du 03 novembre 2011 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako ;
- Vu le Décret n° 2019-0385/P-RM du 04 juin 2019 portant nomination du Recteur de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako ;
- Vu la Décision n°2021-0415/USTTB-R/SG-SAJE du 23 décembre portant création, organisation et fonctionnement du Comité Institutionnel d'éthique de la recherche en Santé et en Sciences de la vie de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako
- Vu la Lettre n°2017-0226/USTTB-R/SG-SAJE-DAJ du 27 avril 2017 ;
- Vu la Lettre n°2021-0545/FMOS/FAPH-DECANAT du 30 août 2021 relative au renouvellement du Comité d'Ethique FMPOS ;
- Vu les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : La liste des membres du Comité Institutionnel d'Ethique de la Recherche en Santé et en Sciences de la vie de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako est fixée ainsi qu'il suit :

